

## Sauvegarde et Avenir de Mons

Mons, le 03 octobre 2024.

A l'attention du Collège communal  
de et à Mons

Madame la Bourgmestre f.f.,  
Mesdames et Messieurs les échevin(e)s,

**Concerne : AU/24.0390/EO**

Demande de permis Digue de Cuesmes et Rue du Delta. Réaménagement des abords de la Trouille et des deux voiries susdites.

Nous avons pris connaissance de la demande en objet. Nous nous réjouissons de ce projet de réaménagement des voiries et des abords de la Trouille qui vise à « ré-urbaniser » un aménagement initialement conçu comme uniquement fonctionnel.

En concertation avec des représentants du GRACQ et des riverains de la rue du Delta, nous vous faisons part ci-après de nos observations et propositions sur le projet.

### 1)

#### **Biodiversité et cadre de vie.**

Les intentions du projet décrites au dossier sont de valoriser 2 zones d'usage dont la deuxième définie à juste titre "*intra et inter quartiers*" comprend la voirie, une piste cyclable et une promenade piétonne ponctuée de 6 nouvelles passerelles le long de la Trouille "*renaturée*".

La promenade pourrait en effet profiter de l'agrément, de l'identité paysagère de cet axe long de quelque 900m en recherchant le contact émotionnel avec le cours d'eau, la Trouille.

Aujourd'hui, une haie continue et des voitures en stationnement empêchent toutes découvertes du milieu.

Les plans font apparaître que toute la végétation existante et l'écosystème qui s'y est organisé sont supprimés.

Nous comprenons les raisons techniques qui justifient l'abattage des haies et des arbres. Nous prenons note des intentions en matière de nouvelles plantations le long des voiries.

Par contre, nous formulons les réserves suivantes:

Aucun inventaire de la biodiversité existante n'est joint au dossier que ce soit pour les végétaux et la faune. Pourtant, couples de canards, poules d'eau, héron et martin pêcheur et tous les insectes et autres oiseaux qui profitent de la végétation couvrant en grande partie les parois du canal sont visibles de tous.

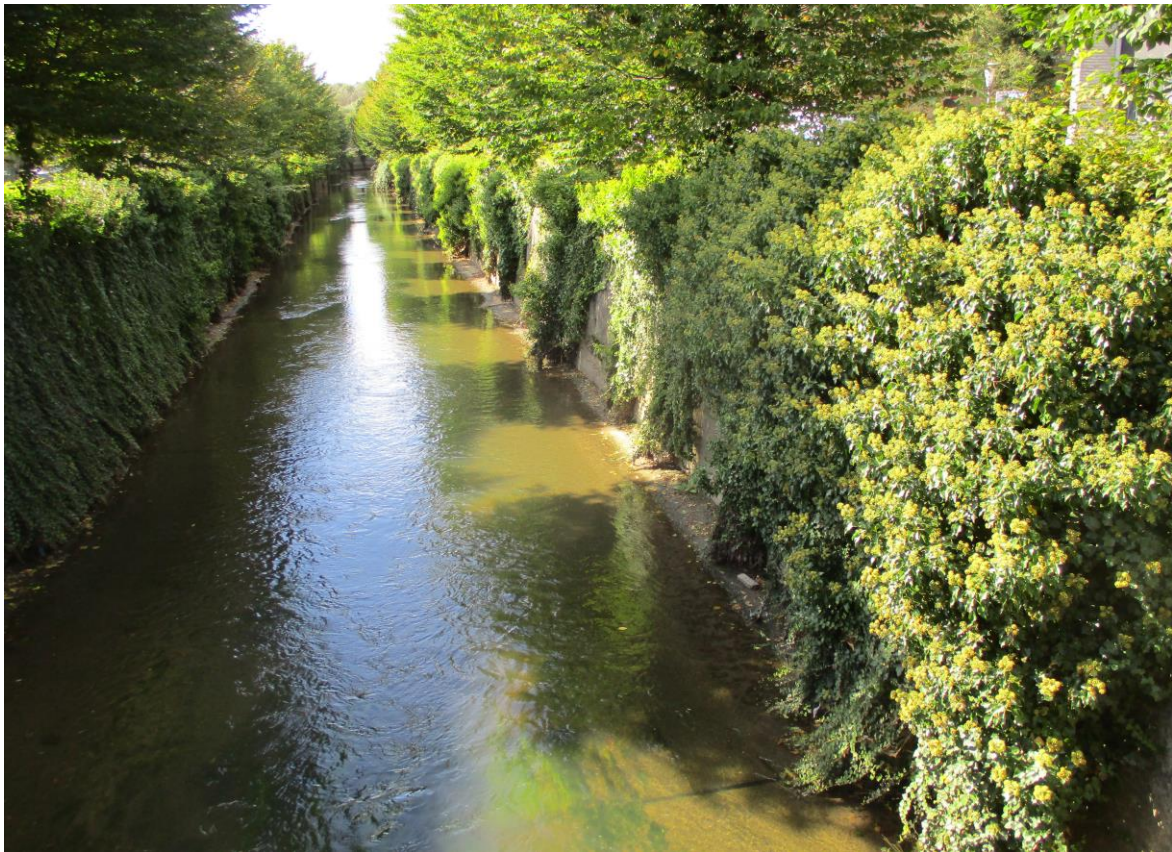
- Aucune description de la nouvelle végétation proposée et de la chaîne du Vivant susceptible de se développer.

Il n'est donc pas exact, en l'état du dossier, d'affirmer que le principal impact sur le milieu naturel du projet est l'abattage du double alignement d'arbres et des haies et que "celui-ci est cependant compensé par de nouvelles plantations".

- La Trouille, comme tous les cours d'eau traversant le territoire montois est reprise comme site sensible de conservation de la nature et elle fait partie du périmètre du contrat rivière Haine dont le programme d'actions vise à valoriser les ressources en eau du bassin et à restaurer et protéger les cours d'eau et leurs abords.

Le schéma de développement communal inscrit des mesures (N011 et N013) visant le développement de la biodiversité le long des cours d'eau.

- Enfin, l'agrément du cours d'eau que le projet tend à rendre aux montois est principalement lié à la présence des plantes qui sont là, gratuites, et qui, prenant racine au niveau de la voirie contre les parois de béton, retombent et dissimulent, été comme hiver, ces parois en béton du canal en offrant refuge et nourriture à la faune.





Ce que ne permettront pas les radeaux végétalisés. Ceux-ci ont d'ailleurs un caractère expérimental. Ils demandent un suivi et un entretien comme l'écrit Bruxelles Environnement: <https://renature.brussels/fr/kiosque/radeaux-vegetalises-sur-le-canal>

**Nous proposons** le maintien de la bande en terre, sur une largeur de 60cm, contre chaque paroi de béton et la préservation des plantes grimpantes et retombantes existantes qui prennent racine dans cette bande de terre.

**Nous proposons** d'être associés au choix de l'espèce envisagée pour les arbres d'alignement qui contribueront à l'identité des rues: c'est une manière, pour les citoyens et riverains, de s'approprier l'espace public que vous réaménagez.

**Nous proposons** que le nouvel éclairage public ne soit pas ancré dans la plate-bande dévolue aux nouvelles plantations. Cette pratique, qui implique l'encombrement des fosses de plantation par les bétons de fondation et les câbles réduit fortement le volume de terre et nourriture indispensables au bon développement de la végétation.

## 2) Organisation des modes actifs

- Le projet prévoit sur chaque rive une piste cyclable unidirectionnelle continue d'une largeur variable de 1m50 à 2m.

Par contre, pour la promenade, les piétons sont amenés à changer de rive pour respecter le tracé du trottoir d'une largeur limitée à 2m. Sur chaque rive, il y a donc des portions de tracé où seule existe une piste cyclable, sans trottoir. Dans ce cas, Cette piste cyclable se trouve contre les voiles du canal, en prise directe avec le paysage du cours d'eau.

Nous estimons cette configuration contraignante pour les piétons et susceptible d'amener des conflits d'usage entre piétons et cyclistes et l'utilisation de l'espace cyclistes par les piétons.

Les cyclistes empruntent cet axe comme liaison inter quartier; dans ce cas, ils doivent pouvoir rouler sans entrave et sans danger pour les piétons.

Ils seront aussi des utilisateurs de l'agrément du cours d'eau et des passerelles: dans ce cas, ils descendent de vélo et deviennent des piétons pour profiter du lieu.

Enfin, s'ils habitent la rue du Delta, la Digue de Cuesmes ou des rues y aboutissant, en fonction du principe STOP, ils devraient bénéficier d'un "avantage" par rapport aux voitures, de ne pas être contraints par les sens uniques.

Nous proposons de consacrer entièrement aux piétons un trottoir continu plus large, sur chaque rive, implanté entre la bande de terre de 60cm plantée et la nouvelle plate-bande dans laquelle les nouveaux arbres d'alignement sont projetés.

Nous proposons d'intégrer les cyclistes au trafic routier, apaisé par une vitesse limitée à 30km/h; la voirie, d'une largeur constante de 3m50, sera mise en SUL.

Le projet prévoit un trottoir intra quartier longeant les habitations, lui-même longé sur la plupart du tracé par du stationnement.

Nous demandons que le trottoir soit protégé par des dispositifs tels que potelets ou barrières partout où le stationnement en long n'existe pas de manière à sécuriser les usagers faibles et empêcher le stationnement et même l'arrêt sur l'espace trottoir.

## 3) Emplacements de parking.

Le projet annonce maintenir certes le nombre d'emplacements de stationnement existant mais en niant que ce nombre existant est insuffisant pour la demande actuelle puisque des voitures sont actuellement stationnées de façon irrégulière.

Nous proposons que la ville assiste les riverains pour leur permettre l'usage du parking (tout ou en partie) clôturé appartenant à la Province, à front de la rue du Delta.

De même, côté Avenue de Cuesmes, un parking aménagé sur la partie avant du terrain appartenant à la SPAQuE, rue du Delta bénéficiera aux riverains et aux activités de culte et de commerce situées à proximité immédiate.

Espérant que nos observations et propositions seront prises en compte, nous vous prions de recevoir, Mesdames, messieurs, notre considération distinguée

Pour le CA de Sauvegarde et Avenir de Mons consulté,  
Sa Présidente,  
Michèle Rouhart